

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

### APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Détails du Projet	
CfEol ID	HCR/MAR/2025/001
Titre	La Protection par le Sport ( <i>Sport for Protection</i> )
Points focaux du Programme / Projet	Amine Drissi Slimani – Senior Programme Associate - <a href="mailto:drissi@unhcr.org">drissi@unhcr.org</a> ; Achraf El Hila – Senior Programme Assistant – <a href="mailto:elhila@unhcr.org">elhila@unhcr.org</a>
Localisation du Projet	Rabat, Casablanca, Oujda, Tanger, Marrakech, Fès, Meknès (D'autres villes peuvent être ajoutées ultérieurement)
<b>Secteur(s) et domaine(s) de spécialisation</b>	
Secteur(s)	Sport
<u>Domaine(s) de spécialisation</u>	Inclusion Communautaire
Issued by	UNHCR
Project background:	
Traitement des données personnelles <sup>1</sup> (if required within the partnership)	C2C arrangement
Contact direct avec les personnes déplacées de force / Apatrides	YES
<p>Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) est présent au Maroc depuis 1965, d'abord à travers une représentation honoraire puis d'une représentation à part entière avec la signature, le 20 juillet 2007, d'un accord de siège entre l'UNHCR et le gouvernement du Royaume du Maroc. Cet accord de siège permet à l'UNHCR de s'acquitter pleinement de son mandat et d'accompagner le pays dans le respect de ses engagements internationaux.</p> <p>Depuis 2008 et en partenariat avec des organisations de la société civile, l'UNHCR a mené diverses initiatives visant à améliorer la situation des réfugiés et demandeurs d'asile, notamment dans les domaines de la protection, de l'éducation, de l'intégration sociale et de l'accès aux services essentiels.</p> <p>Dans le cadre de sa stratégie pluriannuelle 2023-2025, l'UNHCR poursuit ses efforts pour promouvoir l'intégration sociale des réfugiés et des personnes en besoin de protection internationale en vue de favoriser leur autonomisation socio-économique.</p> <p>Le programme "Sport for Protection" s'inscrit dans cette dynamique en visant à promouvoir la protection, l'intégration sociale, la cohésion communautaire et la coexistence pacifique grâce à</p>	

<sup>1</sup> Please see below for arrangement definitions for processing of personal data.

des activités sportives (notamment sports physiques et cérébraux) et des initiatives qui encouragent la participation des communautés hôtes et des organisations dirigées par des réfugiés (Refugee-led organizations), en suivant une approche « community-based ».

Ce projet s'inscrit également dans l'appui à l'objectif « Éducation et culture » de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile du Maroc, qui œuvre pour l'intégration et le bien-être des réfugiés, en promouvant l'accès à l'éducation et au sport comme vecteurs d'intégration et de cohésion sociale.

### **Objectifs généraux :**

- Créer un environnement sûr et inclusif pour les réfugiés et demandeurs d'asile, à travers la mise en œuvre d'activités sportives régulières.
- Renforcer la sensibilisation des communautés hôtes à l'importance de la coexistence pacifique.
- Encourager la participation des organisations communautaires et celles dirigées par des réfugiés dans des initiatives sportives.

### **Population cible :**

Ce programme est destiné aux réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc. À la fin du mois de novembre 2024, le HCR compte **9 073** réfugiés, dont **59 %** originaires de la Syrie, **13 %** de la République Centrafricaine, et **5 %** du Yémen. La majorité d'entre eux résident dans des centres urbains, principalement à Rabat (**14%**), Oujda (**11%**), et Casablanca (**10%**).

Parmi cette population, **64 %** sont âgés de 18 à 59 ans, tandis que les femmes représentent **38 %** du total. Les enfants de 0 à 17 ans constituent, quant à eux, **33 %** de la population.

Le HCR a aussi enregistré 9296 demandeurs d'asile dont 1203 Soudanais et 633 Maliens, ayant des besoins de protection internationale.

### **Problèmes identifiés parmi la population cible :**

Les réfugiés et les demandeurs d'asile font face à un accès limité aux activités sportives et récréatives, à des opportunités restreintes d'interaction positive avec leur communauté d'accueil. Ces obstacles peuvent être aggravés par l'absence de documents officiels.

Pour remédier à ces défis, le HCR, dans le cadre du programme « Sport pour la protection », vise à impliquer les enfants, les jeunes et les mères réfugiés, les organisations communautaires, ainsi que les enfants, les jeunes et les professionnels de l'éducation des communautés d'accueil. Les activités auront lieu notamment dans des écoles publiques, des centres communautaires et des sites dédiés aux manifestations sportives, et incluront :

- Des activités sportives en milieu scolaire pour renforcer la cohésion sociale ;
- Des activités sportives destinées aux enfants, aux jeunes et aux mères, organisées dans les centres communautaires ou les sites de manifestations sportives.;

- L'organisation d'activités sportives avec des organisations communautaires ou dirigées par des réfugiés ;
- Des campagnes de sensibilisation aux valeurs du vivre-ensemble à destination des acteurs locaux, notamment les éducateurs, les OSC, les autorités locales et les communautés d'accueil.

À moyen terme, ce projet favorisera une meilleure coexistence et, à long terme, renforcera la cohésion sociale.

#### Expected results:

#### **Résultats attendus** (*Outcome Area 7 : Community Initiative*) :

Sur la base de ce qui précède, les résultats suivants sont attendus du projet :

#### **I. Composante « Sport for Protection »:**

##### **1. Organisation d'activités sportives inclusives :**

- Création d'un environnement sûr et accessible pour les réfugiés et demandeurs d'asile, comprenant des sports physiques (football, basketball, volleyball...) et cérébraux (échecs, jeux de société...) ainsi qu'une activité liée **spécifiquement au Golf**, en encourageant la diversification des activités.

##### **2. Intégration à travers des programmes scolaires et extrascolaires :**

- Mise en place d'activités sportives dans des écoles accueillant une forte concentration de réfugiés et de demandeurs d'asile. Ces activités incluront également des élèves des communautés hôtes pour promouvoir le vivre-ensemble.
- Organisation de tournois et compétitions intercommunautaires pour renforcer la cohésion sociale.

##### **3. Promotion du bien-être mental et social :**

- Création d'activités sportives et récréatives adaptées aux besoins de santé mentale des participants, incluant des sessions spécifiques pour les groupes vulnérables comme les enfants à risque, les survivants de violences basée sur le genre, et les personnes en besoin de soutien lié à la santé mentale.

#### **II. Engagement communautaire et sensibilisation :**

### **1. Promotion du vivre-ensemble:**

- Conception et diffusion de campagnes de sensibilisation valorisant les bienfaits de la coexistence pacifique à destination des communautés hôtes, et des organisations de la société civile.
- Organisation de journées et événements interculturels sportifs associant les réfugiés, demandeurs d'asile, et membres des communautés locales pour renforcer les liens.
- Soutien logistique et financier aux initiatives sportives proposées par des organisations dirigées par des réfugiés pour renforcer leur rôle dans la communauté et favoriser l'autonomisation.
- Collaboration avec des OSC locales et des autorités pour intégrer les valeurs sportives dans les stratégies locales d'intégration.

### **III. Grâce aux activités sportives mises en place, le projet permettra également, lorsque cela est possible :**

L'identification des personnes vulnérables parmi la population en besoin de protection internationale, y compris les enfants à risque, mineurs non accompagnés, survivants de violences basées sur le genre, victimes de violences et personnes ayant besoin de soutien en santé mentale. Ces personnes seront référencées vers les structures publiques existantes, les partenaires du HCR et/ou le HCR, pour assurer leur protection.

#### **Impact à moyen et long terme :**

##### **1. Réduction des inégalités d'accès:**

- Augmentation significative de l'accès des réfugiés et demandeurs d'asile aux activités sportives et récréatives.
- Réduction des barrières liées au manque de documents administratifs.

##### **2. Renforcement de la cohésion sociale :**

- Construction de relations harmonieuses entre réfugiés, demandeurs d'asile, et communautés d'accueil grâce à la participation active aux activités sportives.

##### **3. Promotion du rôle du sport comme vecteur de protection :**

- Mise en avant des résultats obtenus pour influencer les politiques publiques en faveur de l'intégration des réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc.

#### 4. Renforcement des capacités des associations de réfugiés

- Soutien aux associations dirigées par des réfugiés pour renforcer leur rôle dans la communauté et leur autonomie, à travers des initiatives visant à développer des projets sportives et communautaires durables.

*Pour garantir une protection adéquate des personnes déplacées de force et apatrides, le HCR exige que les partenaires respectent les normes sectorielles applicables définies dans son cadre de spécialisation [UNHCR's areas of specialization](#).*

**Budget Indicatif:**

**Entre 100.000 et 300.000 USD (Estimation)**

**Gestion des données personnelles:**

**[Partner Data Protection and Information Security Self-Assessment](#) : Doit être rempli par le partenaire et soumis avec la note conceptuelle.**

En tant que responsable du traitement des données, le partenaire est responsable de la mise en œuvre des normes de protection des données. La note conceptuelle doit décrire les mesures assurant le respect des principes, des procédures et des mécanismes de protection des données prévus pour fournir des informations aux personnes concernées, recevoir et traiter les demandes relatives aux droits des personnes concernées, les plaintes et les recours indépendants.

**Controller-to-Controller (C2C) :** *il s'agit d'une relation entre le HCR et un partenaire pour le traitement des données des personnes déplacées de force et apatrides, dans laquelle le HCR et le partenaire agissent en tant que responsables du traitement des données. Cela inclut un transfert de données personnelles entre deux responsables du traitement. Les deux responsables déterminent les finalités et les moyens essentiels du traitement des données personnelles requis pour le projet ou le service, et sont donc individuellement responsables du traitement des données personnelles qu'ils contrôlent, y compris la responsabilité de traiter les demandes des personnes concernées relatives à leurs droits sur leurs données personnelles.*

#### Chronologie de l'AMI

Deadline pour les demandes de clarification	Deadline de Candidature	Notification des résultats	Date de début estimée	Date de fin estimée
21 Février 2025	28 Février 2025	14 Mars 2025	Le plus tôt possible	31 Décembre 2025

**Critères de sélection:**

Description du critère	Pondération du critère

<p><b>Expertise et expérience sectorielles :</b></p> <p>Les compétences spécifiques requises, les spécialistes du secteur, la performance, les connaissances, ainsi que les ressources matérielles et humaines. Connaissance des principes de protection pertinents, des principes humanitaires et de l'approche Âge, Genre et Diversité (AGDM). Approche favorisant la participation des personnes déplacées de force et des apatrides dans le cycle du programme. L'autoévaluation des capacités du partenaire en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PEAS) ainsi que l'autoévaluation sur la protection des données et la sécurité des informations ont été réalisées et soumises (lorsque pertinent pour le partenariat).</p> <p>Intégration des mesures de durabilité environnementale dans les activités proposées. Les considérations environnementales sont alignées sur les objectifs du Cadre stratégique pour l'action climatique du HCR.</p> <p><u><a href="#">Strategic Framework for Climate Action.</a></u></p>	25
<p><b>Gestion de projet :</b></p> <p>Capacité à atteindre efficacement les objectifs du projet grâce à des systèmes/processus de gestion solides, à répondre aux attentes de toutes les parties prenantes et à mettre en place des mécanismes de responsabilisation et une gestion financière rigoureuse, en tenant compte des résultats des audits des projets précédemment financés par le HCR, des performances passées et de l'audit externe des états financiers des partenaires, ainsi que des recommandations d'audit en suspens (créances et recommandations liées au contrôle interne), le cas échéant. Politique claire de séparation des responsabilités, ainsi que l'intégration de la gestion des risques ; contrôle adéquat des processus d'approvisionnement, des actifs et des stocks (si applicable).</p>	25
<p><b>Expérience et présence locale :</b></p> <p>Programme en cours dans la zone d'opération ; connaissance locale ; participation aux forums de coordination inter-agences ; engagement des personnes déplacées de force et apatrides dans le cycle du programme ; confiance des communautés locales ; présence locale ; politique du partenaire en matière de relations communautaires ; mécanismes de retour d'information et de plainte pour les communautés affectées ; groupes auto-organisés de personnes déplacées de force et apatrides ; ainsi que d'autres facteurs qui faciliteraient l'accès aux communautés</p>	20

affectées, une meilleure compréhension de leurs besoins et réduiraient les difficultés administratives.	
<p><b>Rentabilité :</b></p> <p>Preuve d'une méthodologie d'allocation des coûts partagés aux activités du projet. Preuve de procédures/systèmes garantissant que les ressources sont maximisées pour atteindre les résultats du projet, tout en veillant à ce qu'une part des ressources soit également consacrée aux activités permettant de gérer de manière appropriée les risques liés au projet.</p>	25
<p><b>Considérations d'accès/sécurité :</b></p> <p>Capacité à opérer dans les conditions de sécurité des sites du projet ou du pays, ainsi que l'existence et la fonctionnalité des politiques, procédures et pratiques organisationnelles du partenaire en matière de gestion des risques de sécurité.</p>	5

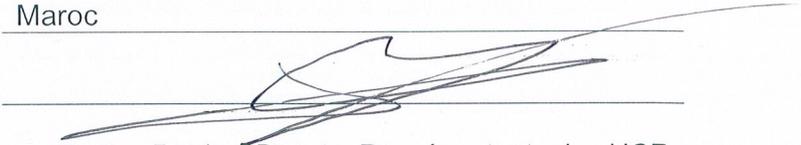
Emis par le Bureau du HCR

Bureau de Rabat (Opération du Maroc)

Adresse

10, Avenue Mehdi Ben Barka, Souissi Rabat – Maroc

Signature du Chef de Bureau



Nom complet et Titre du Chef du Bureau

François Reybef-Degat, Représentant du HCR Maroc

Nom du Bureau du HCR

Date

24 Janvier 2025